



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16
Télécopie : 04 90 05 56 43
mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 AVRIL 2026

A 18h à la Mairie

Présents : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD, Mme Marie BERNARD, M. Patrick BROVELLI, Mme Magali BRAZARD, M. Philippe JEGOU, Mme Magali MOUNIER-SIRE, M. Jean-Jacques DIDNIK, Mme Noëllie TRACOL, Mme Michèle MALIVEL, M. André BONHOMME.

Absents excusés : Mme Nathalie CHEREL donne pouvoir à Mme Magali MOUNIER-SIRE

M. Jean-Charles CHOMETTE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. Jean-Louis CHABRIER donne pouvoir à M. ICARD

Mme le Maire ouvre la séance et remercie l'assistance

Elle demande que les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le compte rendu du 30 mars 2026.

Mme le Maire prend l'ordre du jour du conseil municipal.

Mme Marie BERNARD présente les budgets primitifs 2026

1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2026

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2025 était de 1 001 938.65€.

On affecte en investissement 800 000 € et on laisse 201 938.65 € en recettes de fonctionnement par mesure de prudence.

On peut mettre en prévision au 023 en dépenses en fonctionnement et 021 en recettes d'investissement la somme de 314 714.70 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	3 119 760.66 €
Charges à caractère général	1 057 457.57 €
Charges de personnel	1 473 475.00 €
Atténuation de produits	47 000.00 €
Autres charges gestion courante	188 507.81 €
Charges financières	26 605.58 €
Opération entre section	10 000.00 €
Virement à la section d'investissement	314 714.70 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €
RECETTES	3 119 760.66 €
Excédent antérieur	201 938.65 €
Atténuations de charges	16 500.00 €
Produits des services domaines	1 256 625.00 €
Impôts et taxes	75 000.00 €
Fiscalité locale	1 278 175.00 €
Dotations et participations	106 022.01 €
Autres produits gestion courante	185 500.00 €

Section d'investissement

DEPENSES	1 520 188.12 €
Déficit antérieur 2025	122 879.62 €
Opérations patrimoniales	0.00 €
Immob corporelles Immobilisations en cours (1)	461 353.94 €
Restes à réaliser 2025(1)	813 201.62 €
Remboursement emprunts	122 752.94 €
RECETTES	1 520 188.12 €
Affectation de l'excédent de 2025	800 000.00 €
Reste à réaliser recettes	153 333.65 €
Opérations patrimoniales	0.00 €
Subventions	0.00 €
Dotations (FCTVA + TA)	251 139.77 €
Emprunts 2026 et assimilés	1 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	314 714.70 €

Opérations 2026(1) immobilisations en cours :

N°	OBJET	Reste à réaliser	Propositions 2026	Total
149	Sentier des Ocres	72 200.00 €	-25 000.00 €	47 200.00 €
161	Travaux Village	54 118.80 €	30 000.00 €	84 118.80 €
162	Travaux campagne	213 390.20 €	131 042.94€	344 433.14 €
189	Mobiliers	12 233.32 €	65 000.00 €	77 233.32 €
196	Travaux école	732.56 €	25 000.00 €	25 732.56 €
198	Travaux de sécurité incendie	3 054.46 €		30 54.46 €
212	Travaux bâtiments publics	40 587.20 €		40 587.20 €
215	PLU	2 148.23 €		2 148.23 €
221	Travaux éclairage	4 810.08 €		4 810.08 €
223	Travaux cimetièrè	9 061.70 €		9 061.70€
223	Agencement cimetièrè	15 029.10 €		15 029.10€
226	Extension rèsèau électricité	3 725.84 €		3 725.84 €
227	Restauration Eglise	20 665.60 €		20 665.60 €
228	Travaux belvédère			25 000.00 €
230	Vidéo protection	100 000.00 €		100 000.00 €
231	Signalétique	3 707.90 €		37 07.90 €
233	Salle des Fêtes	8 000.00 €	40 311.00 €	48 311.00 €
239	Cabinet médical IGN	5 495.07 €		5 495.07 €
243	Désimperméabilisations des cours de l'école	46 039.56 €		46 039.56 €
245	Extension des Huguets	40 138.00 €		40 138.00 €
246	Travaux falaise Rue Fontaine	158 064.00 €	-30 000.00 €	128 064.00 €
247	Cabinet dentaire		200 000.00 €	200 000.00 €
		813 201.62 €	461 353.94 €	1 274 555.56€

122 879.62 € + 121 752.94€ :244 632.56 €

244 632.56 € - 1 520 188.12: 1 274 555.56 €

2/TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Voici l'état des taux d'imposition des taxes directes locales et des produits prévisionnels pour 2026.

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés 2026	Produits 2026
Taxe foncière	7 039 000	29.46 %	1 189 889 €
Taxe foncière non bâti	138 100	40.00 %	55 240 €
Taxe Habitation	2 653 000	8.96%	237 709 €
Majoration de taxe d'habitation des résidences secondaires	2 221 000	8.96 % X 50%	99 501 €
Total produit attendu			1 582 339 €

A ce produit attendu + les allocations compensatrice - le coefficient correcteur ce qui donne la fiscalité directe locale

Ainsi pour 2026 :

$1\,582\,339\text{ €} + 574\text{ €} + 15\,989\text{ €} - 337\,290\text{ €} = 1\,261\,612\text{ €}$ de fiscalité directe locale.

Les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation n'ont pas changé depuis 1995.

Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été majoré de 50% en 2024. Il est de 8.96% avec une majoration de 50% cela revient à un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 13.44%.

3/BUDGET PRIMITIF PARKING 2026

L'excédent de 2025 était de 234 747.53€. On affecte 75 000.00 € en investissement et on laisse 159 474 .53 € en fonctionnement

Section de fonctionnement

DEPENSES	381 771.20 €
Achats et autres charges	220 608.20 €
Charges du personnel	70 676.00 €
Dotations aux amortissements	90 487.00 €
RECETTES	381 771.20 €
Résultat 2025	159 474.53 €
Produits des services	220 000.00 €
Subventions transférées	2 296.67 €

Section d'investissement

DEPENSES	891 730.00 €
Immobilisations	889 433.33 €
Opérations d'ordres	2 296.67 €
RECETTES	891 730.00 €
Solde exécution d'investissement reporté	726 243.00 €
Dotations aux amortissements	90 487.00 €
Affectation	75 000.00 €

En 2026 tout le système des barrières est changé.

4/BUDGET PRIMITIF ECOMUSEE-CONSERVATOIRE 2026

L'excédent de fonctionnement pour 2025 est de 8 907.42 € il est laissé en fonctionnement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	40 709.39 €
Charges à caractère général	11 191.23 €
Charges financières	10 364.16 €
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
RECETTES	40 409.39 €
Excédent reporté 2025	8 907.42 €
Redevance	20 000.00 €
Subventions transférées	11 801.97 €

Section d'investissement

DEPENSES	103 742.89 €
Emprunts	9 315.28 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
Immobilisations corporelles	82 625.64 €
RECETTES	103 742.89 €
Solde exécution d'investissement reporté	61 932.56 €
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
FCTVA	22 656.33 €

En 2026 on devrait refaire la toiture du bâtiment du rouge.

5/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2026

L'excédent de fonctionnement pour 2025 est de 21 298.87 €, il est laissé en fonctionnement. Ce budget concerne le bus du transport scolaire il y a 17 enfants qui prennent le bus sur les 21 places.

Section de fonctionnement

DEPENSES	36 769.87 €
Charges à caractère général	24 249.87 €
Charges du personnel	12 520.00 €
RECETTES	36 769.87 €
Excédent antérieur 2025	21 298.87 €
Subvention Conseil Régional	15 500.00 €
Subvention Mairie	0.00 €

Section d'investissement

DEPENSES	57 862.38 €
Immobilisations	57 862.38 €
RECETTES	57 862.38 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	57 862.38 €

6/ BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2026

L'excédent de fonctionnement pour 2025 est de 12 723.71 €, il est laissé en fonctionnement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	20 182.99 €
Charges à caractère général	15 120.24 €
Dotations aux amortissements	5 062.75 €
RECETTES	20 182.99 €
Résultat 2025	12 723.71 €
Locations	4 370.00 €
Subventions transférées	3 089.28 €

Section d'investissement

DEPENSES	25 484.21 €
Immobilisation en cours	22 394.93 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
RECETTES	25 484.21 €
Solde exécution d'investissement reporté	20 421.46 €
Amortissement	5 062.75 €

Les 5 budgets sont votés à l'unanimité. Philippe JEGOU remercie pour le travail effectué pour l'élaboration des budgets

7/RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Madame le Maire expose ce qui suit :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Les commissaires doivent :

- ▶ Être âgés de 18 ans au moins ;
- ▶ Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- ▶ Jouir de leurs droits civils ;
- ▶ Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- ▶ Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- ▶ Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Voici la liste des 24 noms :

Titulaires	Suppléants
Marie BERNARD	Danielle LAZARE
Patrick ICARD	Michèle MALIVEL
Patrick BROVELLI	André BONHOMME
Magali BRAZARD	Pierre CHEMIN
Jean-Charles CHOMETTE	Patricia BARBIERI
Philippe JEGOU	Marie-Claude ANDREIS
Jean-Jacques DIDNIK	Michel BORDE
Jean-Louis CHABRIER	Gérard DEBROAS
Magali MOUNIER-SIRE	Nathalie CHEREL
Karine MIGLIORINI	Jean-Paul LOUBAUD
Noéllie TRACOL	Claude JEAN
Eric CHAUVET	Jean-Pierre GULINI

8/MEMBRES DE LA COMMISSION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU JEUDI MATIN

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de désigner les 3 membres pour la commission du marché hebdomadaire du jeudi matin, Mme Karine MIGLIORINI, Mme Magali MOUNIER-SIRE et M. Jean-Jacques DIDNIK.

9/ACQUISITION D'UN PARTIEL DE LA PARCELLE BN N°58 A M. MARTINIERE

Mme le Maire explique que depuis des années la municipalité envisage d'acquérir une bande de terrain qui jouxte le mur du cimetière dans le virage qui monte au château d'eau. La superficie réelle est de 181m². Elle communique le plan. Les conseillers municipaux décident l'acquisition du partiel à M. Frédéric MARTINIERE 150 € le M² soit 27125 €.

10/ FIXATION DE LA CONTRIBUTION POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE

Mme le Maire rappelle que l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme met désormais à la charge des communes la contribution financière correspondant au coût des dépenses pour l'installation de poteaux incendie rendus nécessaires pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Cette contribution peut être répercutée sur les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme de manière totale ou partielle, au travers de la taxe d'aménagement. Le conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le principe et la modalité de la répercussion aux bénéficiaires des autorisations d'urbanisme de cette contribution financière pour l'installation de poteaux incendie.

11/APPROBATION DE LA MISSION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE CABINET SOLAIR POUR LA BATIMENT DU ROUGE DE L'ECOMUSEE DES OCRES

À la suite d'infiltrations il serait utile de réaliser la réfection de la toiture du bâtiment du Rouge de l'Ecomusée des Ocres. Mme le Maire précise qu'il faut faire une consultation auprès de trois entreprises.

Elle présente le devis de mission d'études et de maîtrise d'œuvre au cabinet SOLAIR pour 6 500 € H.T pour l'étude cahier des charges ACT + DET. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce devis

12APPROBATION DE LA NOUVELLE PHASE CONTRACTUELLE 2026-2028 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « CONTRAT VAUCLUSE AMBITION »

Le conseil départemental lance la nouvelle phase contractuelle 2026-2028 dans le cadre du contrat dénommé « Contrat Vaucluse Ambition » couvrant la période 2026-2028. Comme pour le dernier contrat, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la répartition suivante : 80% de l'enveloppe des 220 200 € sur la voirie (remboursés à hauteur de 70 %) et 20% sur une thématique de transition écologique et énergétique.

13/APPROBATION DE LA MISSION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE CABINET TRAMOY POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Afin d'accompagner la municipalité Mme le Maire propose de valider le devis complet du cabinet TRAMOY de 33 000 € ht pour une mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour tous les travaux de voirie en investissement et notamment la consultation des entreprises pour le marché à bon de commande. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce devis.

14/NOUVELLE DELIBERATION À LA SUITE DU CHANGEMENT DE SUPERFICIE POUR LA CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON

Sur les conseils de notre avocat Mme le Maire décide de sursoit à la décision. En effet il y a un contentieux sur ce dossier il est plus raisonnable d'attendre la fin de la procédure.

15/ DESIGNATION D'UN REFERENT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Les conseillers municipaux désignent comme référent à la Commission Locale de l'eau pour une éventuelle participation aux commissions thématiques ouvertes M. Patrick ICARD. Pour information lors de la précédente Commission Locale de l'Eau la commune de Bonnieux a été désignée représentante du sous bassin versant Bassin moyen auquel nous faisons partis.

16/ APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DU CABINET DENTAIRE

Le bureau d'étude a communiqué le dossier de consultation des entreprises pour le mobilier du cabinet médical, Mme le Maire le présente.

Mme Magali MOUNIER -SIRE demande des informations sur le bail. Mme le Maire l'informe que le bail sera rédigé par Mtre FRAYCHINAUD

Il sera mentionné que le matériel ne sera pas renouvelé

Le loyer est fixé à 700 € par mois

La commune ne recevra pas d'aide. Cependant la dentiste percevra 2 fois 25 000 € sur 3 ans pour l'acquisition de petit matériel.

Si elle venait à partir, tout demeura dans le cabinet dentaire.

Mme Mounier-Sire demande si la prochaine dentiste aura droit à de nouvelles aides.

A ce jour, on ne peut pas donner de réponse

On passe au vote, le DCE est approuvé par les conseillers municipaux à l'unanimité.

► À la suite de la demande de la Communauté de communes du Pays d'APT, le conseil municipal désigne pour le bureau d'exploitation de la régie de l'office de tourisme intercommunal un titulaire Mme Gisèle BONNELLY et un suppléant M. Patrick ICARD.

► A la suite de la demande de l'association Stop Ambroisie les conseillers municipaux désignent 2 référents AMBROISIE pour notre commune M. Philippe JEGOU et Mme Gisèle BONNELLY

M. Jean-Jacques DIDNIK demande la parole et interpelle Mme Michèle MALIVEL sur son intervention lors du dernier conseil municipal sur le déroulement de l'ouverture du bureau de vote sur l'article R 44 car pour lui c'est incomplet, on ne sait pas qui a demandé l'exclusion

1/ Elle a enregistré cette intervention et la diffusion sur les réseaux sans en avoir averti les élus.

2/ Elle n'a pas assez été claire et on n'arrive pas à comprendre quelle personne elle désigne.

Michèle MALIVE répond que les droits de ses colistiers n'ont pas été respectés le jour du scrutin puisqu'ils ont été exclus du bureau de vote sous prétexte qu'ils étaient candidat en contradiction avec le droit électoral. Le président du bureau aurait dû faire appliquer le droit et faire appel au représentant du conseil constitutionnel ce qui n'a pas été fait

La séance est levée à 19 h 15.